

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA16 09007, RCA16 09008, RCA16 09009, RCA16 09010 et RCA16 09013

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, les règlements suivants :

RCA16 09007 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1166492008);

RCA16 09008 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1166492007);

RCA16 09009 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1166492006);

RCA16 09010 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2017) (DOSSIER 1161616003) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2017);

RCA16 09013 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 (DOSSIER 1161082012) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2017).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de décembre deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement